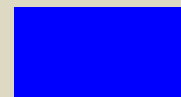




CONTRAT de VILLE du SOISSONNAIS 2015/2020

APPEL à PROJETS



Christelle **MONTAC**,
Assistante Politique de la
ville

- pour les formulaires, la saisie des projets, les aspects administratifs du projet

cmontac@agglo-soissonnais.com

03.23.53.80.26

Thérèse **LE VAN**,
Directrice Politique de la
ville

- pour le contenu des projets, le travail sur les indicateurs...

tlevan@agglo-soissonnais.com

03.23.53.80.23

les Quartiers Prioritaires

La **politique de la ville** est une politique **territoriale**. Une **géographie d'intervention** est définie pour la durée du contrat de ville 2015-2020, basée sur les revenus.

3 quartiers prioritaires peuvent bénéficier des crédits spécifiques du contrat de ville de l'Etat (CGET) et du Conseil Régional:

Presles, Chevreux, Saint Crépin

2 quartiers de veille peuvent prétendre à une priorité sur les crédits de droit commun de l'Etat et aux crédits spécifiques du Conseil régional Hauts de France pour la politique de la ville:

Saint Médard et Les Deux Lions à Belleu,



Les interventions du contrat de ville doivent donc **cibler spécifiquement les habitants des quartiers prioritaires (QPV)**, et notamment ceux qui sont en plus grande difficulté.

Calendrier AàP 2018

A partir du 9 octobre. 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'appel à projets 	Agglo
25 octobre 17	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de présentation de l'appel à projet. • Présentation aux porteurs de projet des orientations, des modalités, du calendrier • Premiers échanges sur les propositions à venir 	
jusque 25 nov.	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des porteurs de projets 	Agglo
avant le 30 nov.	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie des projets sur la plateforme TPS 	Porteur de projet <i>(assistance agglo possible avant le 25 novembre)</i>
Mercredi 11 janvier 18 toute la journée	<ul style="list-style-type: none"> • Audition des porteurs de projets par le comité technique et les conseils citoyens 	
Jeudi 8 février 18 14 h agglo	<ul style="list-style-type: none"> • Comité technique: préparation d'une proposition de programmation 	
Mars 18	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de Pilotage: examen et avis sur la proposition du Comité technique 	
entre avril et juin 18	<ul style="list-style-type: none"> • Information aux porteurs de projet 	Financeurs Agglo

Procédure

Pour 2018, une **nouvelle procédure** se met en place dans l'Aisne.

Comme sur d'autres départements qui l'expérimentent, la saisie des projets sera effectuée sur le **portail TPS, Télé Procédure Simplifiée** accessible sur **le site de la Préfecture** de l'Aisne.

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Politiques-de-la-ville>

Eligibilité des projets - Principes de financement

- **Crédits de droit commun:** ces financements doivent être recherchés **en priorité**. Certains besoins repérés relèvent de dispositifs ordinaires. Le financement Contrat de ville peut éventuellement les compléter pour tenir compte des spécificités des QPV, mais n'ont pas vocation à s'y substituer.
- L'action doit se dérouler sur **l'année civile** en cours (2018).
- Le financement concerne des **actions**, pas des postes.
- Le montant des **frais de structure** est limité à **10%** du coût total.
- **Pas de double financement** pour la même action (2 services de l'Etat ou du C^{eil} Régional)
- Actions **reconduites:** les **bilans doivent être fournis** pour que les dossiers soient instruits. La **qualité des bilans** est prise en compte pour la reconduction des projets.

Orientations de méthode

- Pour enrichir les actions avec les compétences et contributions de chacun, des **actions partenariales de préférence**, et non pas seulement des actions internes aux structures.
- Des projets que les **participants puissent s'approprier**, dépasser l'utilisateur ou le bénéficiaire pour devenir **acteur**.
- La **communication** sur les projets. Elle doit être réalisée **en accord avec les financeurs**. **Rappel:** l'apposition des logos des financeurs sur les outils de communication est obligatoire.



*il est important que les **participants** puissent prendre en charge cette communication, ou y contribuer, par exemple, lors de manifestations de bilans...*



Evaluation

- mentionner les **indicateurs de réalisation**
- mentionner les critères et **indicateurs de résultat** qui permettent de mesurer l'impact de l'action.

Orientations de fond pour 2018

Priorités 2018 pour l'Etat

1. la prévention et la lutte contre l'**illettrisme**
2. l'**emploi** et le développement **économique**
3. la réussite **éducative** et **professionnelle** des jeunes
4. l'accès à la **culture** pour tous

Pour l'agglo

- L'agglo pilote un **Iti** (Investissement territorial Intégré) pour le territoire. Elle souhaite en 2018 amplifier les actions de **communication** «**Grand Public**» sur le thème de l'**Europe**: évènements, animations....

Priorités du Conseil Régional Hauts de France (investissement et fonctionnement)

- Renforcer le **développement économique et l'accès à l'emploi, la formation,**
Lutte contre l'illettrisme, apprentissage, développement du commerce et de l'artisanat, de l'innovation sociale, insertion par l'économie
- Contribuer à la mise en œuvre de la **Troisième Révolution Industrielle (TRI)-Rev3**
Economie du partage, développement des circuits-courts, augmentation de la durée de vie des produits, lutte contre le gaspillage, mise à disposition de biens et de services sobres en carbone, lutte contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable
- Améliorer le **cadre de vie** pour une meilleure appropriation des **habitants de leur quartier et de leur habitat.** *(opérations d'investissement permettant une meilleure organisation urbaine, opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité...)*

• trois leviers d'actions:

- le **numérique**, comme facilitateur d'accessibilité de services, de création de biens communs, de création d'outils de développement économique,
- **l'innovation sociale**, ou l'invention de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés,
- **la participation des habitants:** la Région veillera à ce que la participation des habitants soit intégrée aux actions et projets qu'elle subventionnera. Afin de soutenir les initiatives citoyennes et la participation des habitants la Région Hauts-de-France met en place le **dispositif Projets d'Initiative Citoyenne (PIC)**. Il s'agit d'un fonds, cofinancé par une collectivité territoriale (EPCI ou commune) et géré par une association gestionnaire en prise directe avec les habitants des quartiers, qui permet d'accompagner des micro-projets.

Critères d'appréciation des projets

- la **pertinence**: le projet répond à des **besoins identifiés** de **réduction des inégalités** sociales et territoriales
- la **qualité**: la **plus-value** apportée par les projets, la **qualité du bilan** pour les projets reconduits.
- des projets **structurants** pour le territoire, des projets **innovants**
- la qualité de l'**association des habitants** à l'élaboration et l'animation du projet
- la **dynamique partenariale** : co-construction avec les services de l'Etat et les opérateurs du territoire
- la prise en compte de l'**égalité hommes-femmes**

Autres appels à projet ou financements, voir notamment

Etat	<p>FIPD Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance</p> <p>VVV Vie Ville Vacances ...</p>
CAF	<p>CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</p> <p>REAAP Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents</p>
Région Hauts de France	<p>NQE - Nos Quartiers d'Eté</p> <p>Durant la période estivale, animation sociale et culturelle des quartiers (sport, culture, cadre de vie...) S'inscrivant dans le pacte social et républicain, des actions vectrices de citoyenneté et reposant sur des partenariats inter-associatifs et des actions inter-quartiers voire inter-territoires.</p>
Bailleurs	<p>Cadre de vie, tranquillité, vivre ensemble, lien social, animations...</p>
Fonds européens Conseil régional Conseil Départemental	<p>ESS, Formation, insertion....</p>
...	<p>...</p>